

# REGIE DU DOMAINE SKIABLE DE GRESSE-EN-VERCORS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux septembre, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dûment convoqué le vingt-et-un septembre 2023, s'est réuni à 9h30 en session extraordinaire à la mairie, place du docteur Cuynat, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Mr GRESLOU Dominique, doyen des représentants de la commune.

## **Membres en exercice : 7**

Présents : Éric MENA, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; Gilles APELOIG, conseiller municipal ; Dominique GRESLOU, conseiller municipal ; Didier RICHE, représentant socio-professionnel ; Franck GRABIAS, représentant socio-professionnel.

Représentés : Alexandre LEFEVRE est représenté par Gilles APELOIG.

Bertrand LECUYER est représenté par Éric MENA.

Nombre de votants : 7

Secrétaire de séance : Éric MENA

## **2023-18 : ELECTION DU PRESIDENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-10 et R. 2221-1 à R. 2221-52 ;

Vu la création et les statuts de la régie du domaine skiable de Gresse en Vercors, adoptés par délibération n°2019-57B du Conseil Municipal en sa séance du 17 décembre 2019 ;

Vu lesdits statuts ;

Considérant que par délibération n°2023-66 du 25/07/2023, le Conseil Municipal de Gresse en Vercors a désigné les membres du Conseil d'Administration constituant les organes de cet établissement public local à caractère industriel et commercial ;

Considérant que par délibération n°2023-78 du 21/09/2023, le Conseil Municipal de Gresse en Vercors a de nouveau procédé à la désignation des membres du Conseil d'Administration constituant les organes de cet établissement public local à caractère industriel et commercial et que cette délibération annule et remplace la délibération n°2023-66 ;

Considérant que les dispositions susvisées du Code précité ainsi que celles des statuts de la régie relatives à la compétence des membres du Conseil d'Administration siégeant régulièrement pour désigner, en son sein, son Président ;

### **1. Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres présents du conseil d'administration, représentants de la commune de Gresse en Vercors, a pris la présidence de l'assemblée. Dominique GRESLOU a procédé à l'appel nominal des membres du conseil d'administration, a dénombré 5 administrateurs présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Dominique GRESLOU a ensuite invité le conseil d'administration à procéder à l'élection du Président. Dominique GRESLOU a rappelé que le Président doit être un représentant de la commune de Gresse en Vercors.

Mr MENA Éric est candidat à la fonction de Président.  
Il exprime ses motivations pour la candidature au poste de président du conseil d'administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV).  
Il est procédé aux opérations de vote.

## 2. Déroulement de l'élection

Chaque membre a déposé un seul bulletin. Après le vote du dernier administrateur, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

## 3. Election du Président

Résultats du scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....7
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....6

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Eric MENA	5	cinq

## 4. Proclamation de l'élection du Président

**Mr MENA Eric a été proclamé Président et a été immédiatement installé.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Gresse en Vercors, le 22 septembre 2023

Le Président du Conseil d'Administration  
Eric MENA



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa transmission en Préfecture le xx/xx/2023 et de sa publication/notification le xx/xx/2023

*certifié exécutoire par envoi en préfecture  
le 28/09/23*